

Thème A

Merci de retourner au plus vite, dès la fin de votre congrès académique, vos amendements par mail à theme_a@sympa.snes.edu en respectant toutes les consignes ci-dessous.

Consignes à respecter pour les remontées des congrès académiques

- ✓ **Aucune modification dans les deux premières colonnes** (les numéros et le texte initial)
- ✓ Tous les amendements académiques doivent apparaître dans la dernière colonne. **S'il n'y a aucune modification sur le paragraphe, la case doit rester vide !**
- ✓ **Les ajouts par rapport au texte initial seront identifiés par du gras + italique : ajout**
- ✓ **Les suppressions par rapport au texte initial seront identifiées par un barré simple sans gras, sans italique : ~~suppression~~**
- ✓ Aucune couleur ne sera prise en compte dans les remontées académiques
- ✓ Aucun commentaire, suivi de modifications, note de bas de page, surlignage etc. ne devra être ajouté au document
- ✓ Toujours commencer un amendement par un verbe d'action : ajouter, supprimer, remplacer, etc.
- ✓ Utiliser le raccourci § pour éviter de saisir « paragraphe » à chaque fois, cela permet de gagner de la place.
- ✓ Réduire le nombre de caractères autant que faire se peut : il est inutile de recopier tout un paragraphe pour un ou deux mots. Donc utiliser les (...) pour dire qu'on est plus au début du § et qu'on a coupé. Pour dire que le § continue après la modification, merci d'utiliser le ...
- ✓ Pour la féminisation, merci d'adopter le -e (comme dans le texte initial).
- ✓ **Merci d'ajouter devant votre amendement en 3^{ème} colonne, les 3 lettres de votre académie en majuscule à la place des XXX.** Cela facilitera le travail de compilation de nos salariées. Commencer par faire un *Remplacer tout* « XXX - » par les lettres de votre académie.
- ✓ **En cas de motion(s) sur un thème, merci de la/les ajouter à la fin de ce document en dehors du tableau avec, pour chacune, le détail du vote de votre congrès académique.**

Rapporteurs/Rapportrices nationaux : Gwenaël Le Paih, Simon Bach, Sandrine Charrier, Claire Guéville, Amélie Hart, Daniel Le Cam, Anne-Sophie Legrand, Olivier Raluy

Rapport.eurs.rices académiques : Jean-François Carémel, Sarah Chaudesaigues, Emilie Dooghe, Olivier Mathieu, Vincent Perlot, Sébastien Quéniart

N°	Texte initial – NE RIEN INSCRIRE NI MODIFIER DANS CETTE COLONNE	Vos amendements académiques
001	Thème A – Pour un second degré démocratisant et émancipateur	LIL -
002		LIL -
003	Introduction - Du collège aux 3 voies du lycée : émanciper la jeunesse par les savoirs	<p>LIL -</p> <p>ajouter :</p> <p><i>Depuis plusieurs années, l'Etat organise sciemment la compétition, l'individualisation, la marchandisation et la managérialisation du fonctionnement des établissements en s'appuyant sur des logiques de marché bien identifiées. Ce processus vise à atomiser les structures (contractualisation et labellisation des EPLE, création des EPLE internationaux), à nier toute valeur certificative au service public (certifications de langues...), à donner les clés de nos métiers aux managers et à faire reculer les espaces d'expression démocratiques. Il considère l'élève, non plus comme un sujet qu'il faut émanciper, mais comme un individu qu'il faudrait armer des compétences utiles dans une économie mondialisée et hyper-concurrentielle, conformément aux principes de la stratégie de Lisbonne (2000-2010) et de la stratégie "Europe 2020".</i></p> <p><i>Le SNES FSU, au contraire, porte un tout autre projet éducatif, ambitieux et émancipateur.</i></p>
004	Avec G. Attal, nommé par E. Macron pour « prolonger le formidable bilan de J.-M. Banquer », le rythme des annonces s'est emballé. Le SNES-FSU les analyse, les relie et les combat avec la profession car elles font système dans un projet néo-libéral pour le second degré : une sélection progressive de la Sixième jusqu'à l'accès à l'enseignement supérieur, un renoncement à l'élévation des qualifications de toute la jeunesse, donc à terme de toute la population.	<p>LIL - <i>modifier</i> :(...) le rythme des annonces s'est emballé, <i>et a culminé avec celle du "choc des savoirs"</i> . Le SNES-FSU les analyse (...)</p> <p><i>après le § ajout :</i></p> <p><i>Au final, une école publique qui serait rendue structurellement inégalitaire, qui favoriserait la concurrence entre les collectifs de travail et qui hiérarchiserait définitivement les élèves.</i></p> <p><i>Afin de convaincre et de mobiliser le plus largement possible la communauté éducative, le Snes-FSU s'attache aussi à démontrer la cohérence de réformes qui instrumentalisent les résultats des évaluations internationales pour affaiblir l'École publique et laïque et disqualifier la forme scolaire traditionnelle, fondée sur des apprentissages conçus par les professeur.es, au profit de dispositifs qui la concurrencent. Face à un gouvernement qui ose justifier ces réformes par la préoccupation pour les élèves dits fragiles, il est essentiel de décrypter les éléments de langage qui masquent la volonté de démanteler l'École de la République au profit de l'enseignement privé.</i></p> <p><i>L'épisode Oudéa-Castéra aura au moins révélé le cynisme des projets Macron-Attal à l'ensemble de la communauté éducative.</i></p>

005	<p>Les groupes de niveau au collège rompent avec un collège commun à l'ensemble des élèves, la découverte des métiers promeut l'apprentissage, le DNB bloque la poursuite des études vers le lycée, la formation professionnelle des LP est transférée aux entreprises, le lycée général et technologique, réformé en continu depuis 4 ans, démobilise les élèves les plus fragiles.</p>	<p>LIL - supprimer et remplacer : Les groupes de niveau au collège rompent avec un collège commun à l'ensemble des élèves, la découverte des métiers promeut l'apprentissage, le DNB bloque la poursuite des études vers le lycée, La réforme systémique du collège engagée pour la rentrée 2024 est d'ailleurs emblématique d'un renoncement assumé à la démocratisation, dans le prolongement du "continuum bac-3/bac+3" et des réformes Blanquer du lycée et du bac articulées sur Parcoursup et où chaque élève est renvoyé à sa propre responsabilité d'un pseudo choix de parcours (sur lequel pèse évidemment l'environnement familial et social). Les regroupements par niveau sont la matrice de cette idéologie du tri social qui impactera profondément le fonctionnement des établissements. La découverte des Métiers à partir de la 5eme, une organisation variable des enseignements, la mise en place d'un filtre au moyen d'un DNB réformé répondent à cette logique de hiérarchisation précoce et définitive des parcours, alors que dans le même temps la formation professionnelle des LP est transférée aux entreprises. Le gouvernement a fait le choix de considérer le monde de l'entreprise capitaliste comme un modèle dont l'école doit s'inspirer. C'est une erreur dangereuse dont il faut au plus vite sortir.</p>
006	<p>Formation continue hors du temps de service, pression locale pour ne « perdre aucune heure de cours », missions du Pacte, interchangeabilité rampante... ces offensives nouvelles contre les personnels s'ajoutent aux injonctions incessantes, aux sureffectifs dans les classes, aux dispositifs périphériques inefficaces, au management autoritaire. Tout cela fait perdre le sens du métier et des priorités. Le projet de réforme de la formation initiale transformerait les professeur-es en technicien-nes, privé-es de toute liberté pédagogique et professionnelle, formé-es aux « bonnes pratiques », au manuel labellisé, aux évaluations standardisées, aux applications pilotées par l'intelligence artificielle. Des professeur-es dont on affaiblit l'expertise dans les contenus et apprentissages disciplinaires pourront-ils encore accompagner l'ensemble des élèves à progresser ?</p>	<p>LIL - supprimer : Des professeur-es dont on affaiblit l'expertise dans les contenus et apprentissages disciplinaires pourront-ils encore accompagner l'ensemble des élèves à progresser ? ajouter après le § L'annonce de ce projet correspond à une option politique : le refus de rendre nos métiers attractifs par une véritable revalorisation salariale et l'amélioration des conditions de travail, le choix de réduire les niveaux de diplôme et de qualification requis pour enseigner notamment. Elle réactive aussi le vieux projet d'école du socle qui veut affaiblir l'expertise dans les contenus et les apprentissages disciplinaires, et faire du collège le lieu d'un tri structuré des élèves, en lieu et place de la préparation à la poursuite d'études.</p>
007	<p>Le SNES-FSU s'oppose à l'éclatement du second degré, une rupture dans les progrès constants de démocratisation. Il défend le principe de l'éducabilité de tous et toutes et une école qui prenne en compte tous les profils et situations d'élèves. Le service public, gratuit et laïque doit être présent partout car lui seul scolarise toute la jeunesse quelle qu'elle soit et où qu'elle soit. Avec la FSU, le SNES revendique la scolarité obligatoire portée à 18 ans avec un second degré repensé pour laisser du temps aux élèves pour apprendre et aux professeur-es pour enseigner, avec des équipes pluriprofessionnelles complètes partout. Une loi de programmation budgétaire et un plan pluriannuel de recrutement sont</p>	<p>LIL -</p>

	indispensables.	
008		LIL -
009	Fiche 1 - Vive l'école laïque !	LIL - Vive l'école laïque ! remplacer par : <i>L'école publique, laïque, gratuite, et rien d'autre !</i>
010	Après l'assassinat de Samuel Paty, avec celui de Dominique Bernard, les terroristes islamistes se sont attaqués à l'école publique laïque. Sa mission émancipatrice leur est insupportable. Le SNES-FSU honorera leur mémoire en exigeant les moyens permettant à l'école laïque de faire vivre ses ambitions. Elle est une fabrique pour faire société sur des bases communes partagées. Des citoyen-nes, formé-es par elle à l'autonomie de pensée reposant sur la raison, peuvent faire obstacle à toutes les dominations. Les attentats islamistes, les offensives réactionnaires (l'extrême droite y étant très active) contre des enseignements et des personnels, la relativisation des savoirs et théories scientifiques rappellent les enjeux démocratiques inhérents au renforcement de l'école laïque.	LIL - Au début du § ajouter : <i>L'école publique laïque subit les remises en cause des intégristes religieux de toute obédience voire leurs attaques meurtrières. L'école publique laïque doit faire face à de multiples attaques issues de différents groupes de pressions politiques, économiques ou religieux. Ces offensives contre l'école publique laïque vont de la simple intimidation aux plus ignobles attaques meurtrières contre Samuel Paty et Dominique Bernard.</i> Après l'assassinat de Samuel Paty, avec celui de Dominique Bernard, les terroristes islamistes se sont attaqués à l'école publique laïque. Sa mission émancipatrice leur est insupportable. Le SNES-FSU honorera leur mémoire en exigeant les moyens permettant à l'école laïque de faire vivre ses ambitions. (...)
011	Elle crée les conditions de l'émancipation en protégeant des prosélytismes et en faisant cesser en son sein les assignations. Cela doit être expliqué. Y faire étudier tous les jeunes doit être une exigence nationale. Ce n'est pas le projet de celles et ceux qui prétendent défendre l'école laïque, soit pour stigmatiser les musulman-es, soit pour y perpétuer leurs tutelles. Face à ces défis, la loi de 2004 et les conditions de son application doivent permettre l'accueil de l'ensemble des élèves sans discrimination et sans concession à l'égard des pressions ou du prosélytisme.	LIL - Après Elle crée les conditions de l'émancipation (...) en son sein les assignations. Insérer : <i>Elle n'a pas vocation à trier les élèves selon les revenus de leurs parents. Faire vivre la république, c'est soustraire la jeunesse aux forces de l'argent et aux intérêts capitalistes. La laïcité, c'est aussi la neutralité et le refus de l'entrée à l'école de tous les lobbys et les intérêts économiques particuliers.</i> Cela doit être expliqué. Y faire étudier tous les jeunes (...)
012	L'école laïque ne se défie pas de ses élèves. Elle doit permettre à toute la jeunesse d'entrer dans une dimension réflexive et critique, dans laquelle, dans le cadre de la loi, leurs questionnements ou avis sont légitimes. L'école laïque doit faire percevoir l'utilité pour tous et toutes du principe de laïcité. Les formations « laïcité » à destination des personnels doivent intégrer les dimensions intellectuelles	LIL - supprimer et ajouter : (...) Les formations « laïcité » à destination des personnels doivent intégrer les dimensions intellectuelles émancipatrices de la laïcité scolaire, ce qu'elles font peu actuellement.

	<p>émancipatrices de la laïcité scolaire, ce qu'elles font peu actuellement.</p>	<p>Insérer : ou avis sont légitimes. <i>Ce cadre doit être défendu mais il doit aussi être expliqué aux élèves et aux familles pour obtenir leur adhésion, ce qui nécessite l'appui de l'institution aux personnels engagés en première ligne dans ce travail, ce qui n'est pas encore toujours le cas. La convocation d'incidents liés à la mise en œuvre des règles de laïcité par certains médias avides de buzz ou de forces politiques qui stigmatisent certaines confessions religieuses, n'éclaire en rien la réalité de ce travail, pire elle le sape en donnant dans la surenchères et les provocations identitaires. Cette instrumentalisation politique des questions de laïcité à l'école, y compris par le gouvernement, est dangereuse et le SNES-FSU est légitime à déjouer le piège des injonctions à se positionner sur ces faux débats.</i> L'école laïque doit faire percevoir l'utilité pour tous et toutes du principe de laïcité.</p> <p><i>Les formations « laïcité » à destination des personnels ne constituent pas une réponse à la hauteur des enjeux. Elles articulent des contenus juridiques utiles mais qui donnent l'image d'une école repliée sur des positions légales face à des revendications « sociétales » là où elles devraient aussi intégrer les dimensions intellectuelles émancipatrices de la laïcité scolaire, ce qu'elles font peu actuellement. Elles peuvent même générer un climat de suspicion en faisant peser sur l'agent fonctionnaire toute la responsabilité dans la gestion de situations parfois difficiles à maîtriser. En réalité, le respect des règles de laïcité est une affaire commune à toute la collectivité éducative, un aspect nié par l'organisation même de ces formations dont les deux-tiers s'effectuent en distanciel et un tiers seulement en établissement. La tenue de ces formations en dehors du temps de travail est un bon révélateur d'un manque de confiance et de respect pour l'engagement des personnels y compris sur ces questions. Une formation digne de ce nom devrait davantage reposer sur des échanges de pratiques, en présentiel pour répondre aux équipes parfois confrontées à des questions compliquées et souvent laissées sans soutien de l'institution.</i></p>
013	<p>L'école laïque n'est pas un idéal éthéré derrière lequel le pouvoir peut se réfugier à chaque drame pour mieux poursuivre les politiques de son affaiblissement. Il faut des actes pour protéger et valoriser les personnels comme leurs métiers. L'argent public doit aller à l'école publique. Cela permettra en particulier une gratuité complète effective notamment pour les élèves des familles défavorisées.</p>	<p>LIL - Après L'école laïque n'est pas un idéal éthéré (...) Il faut des actes pour protéger et valoriser les personnels comme leurs métiers.</p> <p>ajouter : <i>L'école de la République doit poursuivre son ambition de faire du commun en contribuant à la lutte contre les inégalités, au quotidien et sur le long terme. Le maintien, mais surtout le développement d'une école privée, qui se présente comme une « alternative » à l'école publique, porte atteinte à la</i></p>

		<p><i>crédibilité du projet laïc et républicain. La progression des demandes de l'instruction à la maison inquiète. Le contournement de l'école laïque doit être combattue plus activement par notre institution. Que l'offre privée soit sous contrat ou pas, qu'elle respecte ou pas les contenus des programmes, qu'elle bénéficie ou non d'exemption telles que les classes non-mixtes, qu'elle dispense ou non un enseignement religieux, l'école dite « libre » véhicule l'idée que la laïcité peut être accommodée, aménagée, contournée. L'actualité récente a questionné l'idée de contrat et du contrôle par l'Etat du privé confessionnel ou non. En attendant l'unification du système public d'éducation, il ne saurait y avoir deux poids deux mesures. L'Etat doit contrôler beaucoup plus strictement le respect des lois dans tous les établissements privés quels qu'ils soient. Dans l'immédiat aussi, l'argent public ne doit aller qu'à l'école publique.</i></p> <p>Cela permettra en particulier une gratuité complète effective notamment pour les élèves des familles défavorisées.</p> <p>Remplacer par: <i>La gratuité complète et effective de l'enseignement public est destinée à toutes et tous dans un souci de cohésion sociale, nationale et républicaine.</i></p>
014	Le SNES-FSU sera à l'offensive, dans le cadre le plus unitaire possible, pour défendre et populariser les particularités de l'école publique laïque.	<p>LIL - Modifier : Le SNES-FSU sera à l'offensive, dans le cadre le plus unitaire possible, <u>pour défendre et</u>, populariser et généraliser les particularités de l'école publique laïque.</p> <p>Après le § ajouter <i>Les divers gouvernements de la présidence Macron instrumentalisent la laïcité comme un écran de fumée politique. Le but n'est autre que d'occulter le caractère ségrégatif du système éducatif actuel ainsi que l'affaiblissement de l'École publique sciemment organisé par ces mêmes gouvernements.</i> <i>Pour toutes ces raisons, le SNES-FSU exige l'abrogation de la loi Debré de 1959, réaffirme son refus du dualisme public-privé et considère que les fonds publics doivent être réservés au service public. Il porte le mandat de création d'un service public unifié d'éducation nationale, ce qui passe par la nationalisation sans rachat, sans indemnité de tous les établissements privés d'enseignement ; l'affirmation du caractère laïque passe par l'application de la loi de 1905 sur l'ensemble du territoire français ;</i> il en défend la perspective car elle est la seule capable de garantir véritablement une école gratuite, laïque et obligatoire.</p>
015		LIL -
016	Fiche 2 - Mixité sociale et scolaire	LIL -

017	<p>La publication des IPS démontre que l'enseignement privé sous contrat, financé à 73% par l'argent public, sépare les élèves. Les jeunes de milieu favorisé y sont majoritaires (55% en 2021 contre 32 % dans le public qui scolarise trois fois plus d'élèves boursier-es). Pourtant, les gouvernements Macron le financent toujours plus. Le nombre d'établissements privés entrant dans les Contrats locaux d'accompagnement (CLA ou la « nouvelle éducation prioritaire ») ne cesse d'augmenter. Le ministre Ndiaye a signé un protocole d'accord avec le privé catholique sous contrat prétendant favoriser la mixité sociale et scolaire ! L'État s'y place à son service. Le SNES-FSU dénonce cette faute. L'argent public doit financer exclusivement l'école publique laïque. Quelles politiques publiques pour garantir la mixité sociale et scolaire du collège au lycée ?</p>	<p>LIL - supprimer et ajouter : Quelles politiques publiques pour garantir la mixité sociale et scolaire du collège au lycée ? <i>La mixité sociale des établissements est un objectif important, mais qui ne doit pas faire perdre de vue la lutte primordiale contre les inégalités sociales, entre les élèves donc leurs familles et qu'un gadget tel que l'uniforme ne saurait atténuer. La ségrégation sociale à l'École est d'abord une traduction spatiale des inégalités sociales, que l'organisation duale du système structure, amplifie, encourage. D'ailleurs, la publication des IPS démontre que l'enseignement privé sous contrat, financé à 73% par l'argent public (Etat et collectivités), sépare les élèves. contribue fortement à la ségrégation scolaire et au séparatisme des classes dominantes.</i> Les jeunes (...)</p>
018	<p>Le ministère prétend améliorer la mixité sociale dans les collèges publics par deux mesures :</p>	<p>LIL -</p>
019	<p>- L'ouverture de sections internationales ou de classes à horaires aménagées dans des collèges à faible IPS. Cela est peu efficace pour le SNES-FSU qui pointe le risque de ségrégation intra-établissement ;</p>	<p>LIL -</p>
020	<p>- L'appariement de deux collèges dont les IPS diffèrent de façon à équilibrer la sectorisation des élèves : à quelles conditions le SNES-FSU peut-il soutenir ces collèges multisecteurs ?</p>	<p>LIL - supprimer et ajouter : - L'appariement de deux collèges dont les IPS diffèrent de façon à équilibrer la sectorisation des élèves : à quelles conditions le SNES-FSU peut-il soutenir ces collèges multisecteurs ? peut avoir des effets positifs sur leur recrutement social, et mérite le soutien du SNES-FSU, du moment que les personnels sont associés aux opérations. Pour autant, la mise en place de secteurs multi-collèges dépend des conseils départementaux, en charge de la sectorisation, et réduit la politique de mixité scolaire à une affaire locale. En outre, cette démarche est adaptée à des territoires à fortes densités urbaines qui comportent des établissements socialement contrastés, ce qui ne permet pas de la déployer à l'échelle nationale. <i>Une véritable politique publique doit faire de la mixité sociale à l'École une affaire d'Etat, inscrite dans la durée, tenant compte des situations locales tout en visant une généralisation des initiatives par la Loi. Son objectif est de lutter contre les inégalités et les déterminismes sociaux.</i> <i>À l'échelle nationale, il conviendra de revenir sur le transfert de l'État vers les départements de la sectorisation des collèges (2004) et sur l'assouplissement de la carte scolaire (2007), qui ont renforcé la ségrégation entre établissements. Mais le renforcement de l'école publique et laïque ne pourra être efficace si perdure sur son dos un secteur privé sous contrat, largement financé sur fonds publics, qui cumule les exemptions : sélectivité sociale, conservatisme culturel et sociétal au nom de son "caractère propre".</i> <i>Le Snes-FSU pourra contribuer à ce renforcement en mettant sur pied un Observatoire de la mixité sociale à l'École, dont l'objectif sera contribuer à la</i></p>

		<i>mise en place d'une politique nationale de mixité sociale et de poser les personnels du 2d degré comme des acteurs à part entière, aux côtés des scientifiques, des collectivités et des usagers.</i>
021		LIL -
022	Pour le SNES-FSU, les politiques publiques doivent converger vers une mixité sociale accomplie dans tous les établissements. Dans l'attente, une politique forte d'éducation prioritaire doit être impulsée au niveau national.	LIL -
023	Le ministère communique peu sur l'éducation prioritaire, l'abandonnant et réduisant progressivement ses moyens. La révision de la carte de l'éducation prioritaire est repoussée à la rentrée 2025 alors qu'elle est nécessaire et urgente. Le SNES-FSU mènera campagne contre la délabellisation des REP si cette menace se précise. Une nouvelle carte se doit au contraire d'être ambitieuse, intégrant les lycées en relevant. Elle doit prendre en compte l'aggravation des inégalités économiques et sociales dans une période de crises successives. Le SNES-FSU luttera contre la généralisation annoncée de cités éducatives à tous les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).	LIL - Après : Le ministère communique peu (...) à la rentrée 2025 alors qu'elle est nécessaire et urgente ajouter : <i>notamment dans l'académie de Lille où bon nombre de collèges présentent des IPS largement inférieurs à la moyenne nationale, sans compter les lycées qui sont exclus du périmètre de la carte en 2014 alors qu'un certain nombre présente des IPS là-aussi largement inférieurs à la moyenne nationale.</i> Le SNES-FSU mènera campagne (...)
024		LIL -
025	Fiche 3 – Des programmes pour émanciper	LIL -
026	Les contenus et les pratiques doivent permettre de mieux prendre en compte les enjeux démocratiques, les rapports sociaux, les inégalités sociales et scolaires. La vigilance s'impose dans un contexte d'attaques récurrentes, politiques ou religieuses.	LIL - Modifier et ajouter : La vigilance s'impose dans un contexte d'attaques récurrentes, politiques, <i>économiques</i> ou religieuses. <i>Les personnels de l'éducation doivent pouvoir mener leurs missions avec le soutien de leur hiérarchie et s'appuyer sur des contenus et des programmes permettant de mieux armer intellectuellement leurs élèves contre les multiples atteintes à la démocratie et à la laïcité, fondements de notre société.</i> <i>Le SNES FSU doit défendre des enseignements attachés strictement à des disciplines de recrutement pour éviter la mise en concurrence des disciplines, le bavardage médiatique peu scientifique, la mise en difficulté de personnels dont l'expertise est mise en cause.</i> <i>La difficulté des programmes doit aussi faire l'objet d'un bilan pédagogique et des allègements s'imposent en concertation avec les enseignants et leurs représentants.</i>
027	Le concept de « fondamentaux » renvoie à des éléments de français et de mathématiques, évalués et vérifiés par les évaluations nationales. Parfois en contradiction avec les programmes, ils concourent à une perte de sens du métier, minorent les différents pans de la culture scolaire, organisent le collège du tri social et standardisent les pratiques professionnelles.	LIL - ajouter après le § <i>La notion de savoirs fondamentaux se résume à la formule d'E. Macron : "Lire, écrire, compter, se comporter." Derrière la simplicité apparente de ces</i>

		<p><i>objectifs se dissimule un projet de politique éducative. Les savoirs fondamentaux sous-entendent que d'autres savoirs seraient accessoires ; autrement dit, un surcroît de savoirs non nécessaires, non indispensables. L'idée implicite, c'est que toutes et tous doivent maîtriser les savoirs fondamentaux, mais que certains peuvent, en outre, accéder à des savoirs superflus ou à des apprentissages de luxe. La question sera alors de déterminer quel.les élèves méritant.es pourront bénéficier de ces enseignements-là. Par ailleurs, les savoirs fondamentaux créent une inégalité qualitative entre les disciplines à laquelle nous opposons leur égale dignité. Élément de langage récurrent pour justifier la réforme du collège, ce concept est aussi présenté comme un continuum pédagogique qui justifierait la mise en place d'une école dite "fondamentale" ou du socle qui irait du CP à la 3e.</i></p>
028	<p>La « culture générale » prônée par le ministère s'inscrit dans cette conception individualiste et utilitariste de l'éducation avec la volonté de restreindre la culture à un patrimoine garant de la Nation.</p>	<p>LIL -</p>
029	<p>Le SNES-FSU y oppose une éducation plus complète pour tous et toutes, permettant l'émancipation par les savoirs. Il récuse le nouveau socle commun annoncé et ses quatre « familles de compétences ».</p>	<p>LIL - ajouter après "ses quatre « familles de compétences »" <i>qui sont : les compétences fondamentales en mathématiques, les compétences fondamentales en français, les compétences psychosociales et connaissances de culture générale. Le SNES-FSU conteste la pertinence de ces compétences dans son projet d'émancipation et de partage d'une culture commune. Il récuse l'idée de « compétences fondamentales » par empilement et défend des apprentissages en réseau. Les compétences psychosociales relèvent quant à elles d'une volonté de modeler les comportements. Les connaissances de cultures générales figent la culture à quelques attendus patrimoniaux. La culture commune à laquelle nous opposons le nouveau socle est construite sur un réseau de savoirs et de compétences. Elle doit permettre aux jeunes de quitter le système éducatif avec les clés de compréhension du monde, leur permettre émancipation et participation citoyenne, et leur donner les moyens de continuer à se former. Contre cette conception émancipatrice pour toutes et tous, les gouvernements successifs proposent un apprentissage individualisé fondé sur un socle réduisant les ambitions au minimum pour les élèves issu.es de milieux défavorisés.</i></p>
030	<p>Le SNES-FSU défend des programmes nationaux déclinés annuellement permettant de construire une culture commune ambitieuse et de faire vivre la laïcité scolaire dans toutes les disciplines.</p>	<p>LIL – Après le paragraphe : <i>Et ce d'autant plus que la nouvelle ministre, Nicole Belloubet, prônait déjà en 2016 la décentralisation des programmes scolaires, actant ainsi la fin des principes mêmes de République une et indivisible et d'égalité constitutive de</i></p>

		<i>L'Education Nationale.</i>
031	Les pratiques pédagogiques et les méthodes doivent relever de la liberté pédagogique des professeur-es. La formation continue, sur le temps de service, doit leur permettre de faire des choix éclairés, loin des « bonnes pratiques » imposées.	<p>LIL - Après “de la liberté pédagogique des professeur-es” ajouter : <i>, qui s'exerce sur la base du respect des programmes et horaires nationaux et de l'expertise disciplinaire, a contrario des dispositifs locaux. (...)</i></p> <p>Ajout à la suite du § <i>La liberté pédagogique ne doit être encadrée que par les programmes nationaux et non par les publications disparates tels que les guides, fiches et autres préconisations tous azimuts. Seuls les textes publiés au BO font foi comme fondements de l'exercice de la liberté pédagogique. En ce sens, toute imposition de méthodes pédagogiques par le biais de manuels ou logiciels labellisés va à l'encontre de cette liberté. En aucun cas, la liberté pédagogique ne doit être contrainte par des dispositifs de pilotage par l'évaluation et/ou au nom de "l'autonomie des établissements".</i> <i>La liberté pédagogique des professeurs serait une nouvelle fois mise en cause avec la mise en place de groupes de niveaux au collège qui en éclatant le groupe classe, imposerait aux collègues une progression commune et des contenus identiques.</i></p>
032	Comment mieux prendre en compte les questions d'égalité de genre et d'éducation à la sexualité dans les différents temps, formes scolaires, et dans toutes les disciplines ? Comment permettre aux élèves de mieux comprendre les phénomènes climatiques et les enjeux écologiques, les enjeux concernant l'information, les médias, le numérique et la protection des données ? Quels contenus ? Quelles pratiques ? Quels outils ? Quelle formation ?	<p>LIL - <i>modifier et ajouter</i> Comment mieux prendre en compte Les questions d'égalité de genre et d'éducation à la sexualité dans les différents temps, formes scolaires, et dans toutes les disciplines, ? Comment permettre aux élèves de mieux comprendre les phénomènes climatiques et les enjeux écologiques, les enjeux concernant l'information, les médias, le numérique et la protection des données ? Quels contenus ? Quelles pratiques ? Quels outils ? Quelle formation ? <i>doivent faire l'objet d'une réflexion à échelle nationale, en concertation avec les enseignants de tous les niveaux et des chercheurs-experts dans le but de construire des programmes disciplinaires intégrant ces problématiques de manière commune.</i> <i>Il faut sortir de la frénésie de "l'éducation à" et de la multiplication des référents de toutes sortes pour s'appuyer sur les compétences et l'expertise de personnels au sein d'équipes pluriprofessionnelles.</i></p>
033		LIL-
034	Le SNES-FSU réaffirme l'importance des diplômes et rappelle son refus des certifications. Le DNB et le baccalauréat doivent permettre d'évaluer des apprentissages scolaires : comment en particulier concevoir une épreuve orale du DNB et des épreuves orales du baccalauréat du point de vue des contenus évalués,	<p>LIL - <i>modifier et ajouter (...)</i> scolaires : comment <i>il faut</i> en particulier concevoir une épreuve orale du DNB et des épreuves orales du baccalauréat du point de vue des contenus évalués, du déroulement des épreuves et de la composition des</p>

	du déroulement des épreuves et de la composition des jurys afin qu'elles soient centrées sur des savoirs et savoir-faire disciplinaires ?	jurys afin qu'elles soient centrées sur des savoirs et savoir-faire disciplinaires ? en utilisant et adaptant notre expérience pas si ancienne des oraux de baccalauréat. S'agissant de l'épreuve orale du DNB en particulier, elle doit être réformée afin de garantir le lien entre les enseignements scolaires et les attendus de l'épreuve, dans un cadre fixé nationalement.
035		LIL -
036	Fiche 4 - Un collège démocratisant	LIL -
037	Toutes les classes de collège accueillent désormais plusieurs élèves à besoins éducatifs particuliers dépendant de dispositifs d'inclusion (SEGPA, ULIS, UPE2A), bénéficiant de PPS ou PAP ou sans identification de leurs problèmes d'apprentissage. Le SNES-FSU demande un maximum de 20 élèves par classe (16 en Éducation prioritaire) pour assurer la réussite de toutes et tous, tout en donnant les conditions d'une école plus inclusive.	LIL - ajout à la fin (...) inclusive. <i>Cela passe par l'abrogation des dispositifs envisagés visant à conforter un collège encore plus inégalitaire avec la mise en place de classes de niveaux en maths et en français notamment. Une école plus inclusive doit s'appuyer sur une hétérogénéité des classes encouragée, confortée car elle est source d'enrichissement collectif pour les élèves.</i>
038	Dans un cadre conjuguant baisse des effectifs, plan de recrutement de professeur-es, bâti scolaire adapté et rénové, le SNES-FSU propose d'augmenter le temps d'enseignement jusqu'à 32 heures par semaine au collège afin de contrer les inégalités qui se creusent hors du temps scolaire.	LIL -
039	Le projet de grille horaire du SNES-FSU garantit pour chaque discipline des séances en groupes à effectif réduit et/ou un volume horaire accru financé. Le but est de construire pour tous et toutes une culture commune, en permettant de varier les situations d'apprentissage pour créer, expérimenter, manipuler, coopérer.	LIL -
040	Toutes les dimensions des programmes, repensés dans leur cohérence, doivent pouvoir être travaillées au sein de la classe, sans avoir à externaliser une partie, comme c'est trop souvent le cas, notamment sous la forme de devoirs à la maison, facteurs eux aussi d'aggravation des inégalités scolaires. Les conditions doivent permettre aux professeur-es de remédier en classe aux difficultés scolaires. Pour les élèves les plus fragiles, des temps de remédiation sont prévus à la main des équipes.	LIL -
041	Rétablir l'enseignement de la technologie en Sixième est primordial. Le SNES-FSU propose aussi un enseignement d'information-documentation sur tous les niveaux et un enseignement des LCA pour l'ensemble des élèves en Sixième et Cinquième.	LIL -
042	Une option obligatoire et financée serait intégrée en Troisième : quel menu proposer pour cette option sans conditionner l'orientation vers une voie du lycée ?	LIL - <i>Remplacer</i> (...) troisième. quel menu proposer pour cette option sans conditionner l'orientation vers une voie du lycée <i>par :</i> <i>Afin de ne pas conditionner l'orientation vers l'une des voies du lycée, il est souhaitable que toute option obligatoire intégrée en 3eme :</i> - <i>a. comporte un horaire hebdomadaire, non modulable localement, et suffisant pour permettre des apprentissages progressifs</i> - <i>b. soit démarrée en Quatrième suivant les modalités évoquée au a</i>

		<p>- <i>c. que le menu proposé reprenne les enseignements facultatifs existants.</i></p> <p><i>L'école publique à travers cette option notamment, doit permettre à tous les élèves quelque soit leur milieu social d'accéder à une forme d'épanouissement intellectuel, culturel ou artistique sans être obligé d'y avoir recours à l'extérieur de l'école.</i></p>
043	L'option obligatoire pourrait-elle démarrer en Quatrième, notamment pour des disciplines fragilisées (comme LCA ou LVER), en écartant tout risque de créer des filières au sein du collège unique ?	<p>LIL - remplacer : L'option obligatoire pourrait-elle démarrer en Quatrième, notamment pour des disciplines fragilisées (comme LCA ou LVER), en écartant tout risque de créer des filières au sein du collège unique ?</p> <p>Cette option obligatoire démarrera en 4eme, notamment pour les enseignements fragilisés par la réforme du collège de 2016.</p>
044		LIL -
045	Fiche 5 - Un autre lycée est possible	LIL -
046	<p>Les réformes Blanquer ont inscrit l'organisation du lycée dans le mécanisme de la sélection généralisée pour l'accès à l'enseignement supérieur. En cinq ans, le lycée est devenu le terrain d'expérimentation grandeur nature d'une politique éducative qui scelle l'abandon du projet démocratique d'élévation des qualifications de toute</p> <p style="text-align: center;">e</p> <p>la population, à l'œuvre depuis la fin du XVIII^e siècle. C'est une rupture majeure dans l'histoire de l'éducation en France. Sous couvert de la liberté de choix et de l'individualisation des parcours de formation, l'organisation des enseignements entretient la relégation des moins favorisé-es, socialement et scolairement.</p>	<p>LIL -</p> <p>Ajouter au début du § :</p> <p>L'École républicaine s'est construite historiquement sur la hiérarchisation des publics, des ordres d'enseignement et la ségrégation des structures et des territoires. L'unification formelle du système d'enseignement (bouclée par la réforme Haby de 1975 et le collège dit "unique") n'a pas été suivie d'une démocratisation qualitative suffisante depuis les années 80.</p> <p>Les réformes Blanquer ont inscrit l'organisation du lycée (...), à l'œuvre depuis</p> <p style="text-align: center;">e</p> <p>la fin du XVIII^e siècle.</p> <p>Supprimer la phrase :</p> <p>C'est une rupture majeure dans l'histoire de l'éducation en France.</p> <p>La remplacer par :</p> <p>C'est un retour en arrière majeur dans l'histoire de l'éducation en France. Sous couvert de la liberté (...).</p>
047	L'évaluation devenue permanente et largement locale avec le contrôle continu, conditionne des possibilités de poursuite d'études de plus en plus réduites faute de places. Sous le régime instable de dizaines d'ajustements successifs, les modalités du bac et du lycée sont devenues illisibles et entretiennent un climat d'anxiété et de tensions peu propice aux apprentissages. Il faut en finir avec le colmatage de réformes fondamentalement viciées et avec un lycée qui ne permet plus de préparer les jeunes à l'enseignement supérieur.	<p>LIL - supprimer et ajouter :</p> <p>Il faut en finir avec le colmatage de réformes fondamentalement viciées et avec un lycée qui ne permet plus de préparer les jeunes à l'enseignement supérieur.</p> <p>Le Snes-FSU réaffirme la nécessité de revenir à des séries renouvées, cohérentes et également attractives pour tourner le dos à un système modulaire qui a montré tous ses défauts : mise en concurrence des personnels et des disciplines, renforcement des inégalités sociales et de genre, pré-orientation précoce et enfermement des élèves dans un parcours défini pour deux ans et orienté dès la seconde vers le supérieur.</p> <p>Les bacheliers ne doivent plus être en attente d'une affectation dans le supérieur : celle-ci doit leur être garantie selon leur souhait, en développant la carte des formations contrairement au système imposé par Parcoursup</p>

		<p><i>actuellement. Des années de mise à niveau doivent être généralisées pour faciliter l'intégration dans certaines formations. De plus, réintroduire la hiérarchisation des vœux permettrait aux élèves d'être moins stressés en juin à l'annonce des résultats et de pouvoir demander de l'aide aux enseignants pour construire cette hiérarchisation des vœux.</i></p>
048	<p>Le SNES-FSU revendique l'accès pour la totalité des jeunes à l'une des trois voies du lycée. Des séries rénovées permettront une formation cohérente, en lien avec des poursuites d'études, ouvertes et diversifiées, le tout avec des programmes entièrement repensés. L'ensemble des mandats du congrès de Montpellier reste à cet égard d'actualité.</p>	<p>LIL -</p> <p>Ajouter avec des programmes entièrement repensés et discutés avec la profession. <i>Par exemple, La réforme du lycée a introduit de nouveaux enseignements (HLP, HGGSP, SNT, enseignement scientifique), elle en a saucissonné d'autres (maths, histoire-géographie, etc). Mettre à plat les réformes du lycée doit s'accompagner d'un bilan pédagogique de ces choix dans l'organisation de ces nouveaux enseignements dont la plus value pédagogique interroge tandis qu'ils contribuent à miner l'enseignement des sciences sociales et les humanités.</i></p> <p>ajouter après le § : <i>Les séries de la voie technologique doivent retrouver leur organisation précédente et leurs spécificités via un renforcement du caractère technologique de certains programmes. Le recours aux outils et technologies doivent être renforcés afin de redonner à la voie technologique sa spécificité et son attractivité.</i></p>
049	<p>Dans ce cadre, comment préciser l'organisation de formations qui allient à la fois culture commune et spécialisation progressive ? Sur quelle durée ?</p>	<p>LIL -</p> <p>modifier et ajouter : Dans ce cadre, comment préciser l'organisation de formations qui allient à la fois culture commune et spécialisation progressive ? et sur quelle durée ? doit rester un objectif du SNES-FSU, en concertation avec les enseignants sur le terrain, et les chercheurs et formateurs experts de ces domaines pour proposer "un autre lycée" avec des séries, des disciplines et des grilles horaires à opposer à l'actuel lycée Blanquer.</p>
050	<p>Comment penser l'articulation entre les trois voies afin de rendre concrète la possibilité de passerelles ?</p>	<p>LIL-</p> <p>supprimer Comment penser l'articulation entre les trois voies afin de rendre concrète la possibilité de passerelles ?</p> <p>et remplacer par : <i>L'articulation entre les trois voies doit se concrétiser via des dispositifs qui ont fait leurs preuves par le passé. Les classes dites "d'adaptation" existaient en voie technologique et permettaient le passage de la voie professionnelle vers la voie technologique avec une intégration progressive des élèves dans le</i></p>

		<i>cycle terminal.</i>
051	Le diplôme du bac, premier grade universitaire, doit redevenir la seule condition d'accès à l'université. Il doit se fonder sur des épreuves nationales, terminales et anonymes, dont les modalités seront pensées en fonction des apprentissages scolaires.	LIL - ajouter : (...) l'université, et le garantir par une augmentation du nombre de places dans le supérieur partout où c'est nécessaire. Il doit se fonder (...)
052		LIL -
053	Fiche 6 - Pour un droit au lycée	LIL -
054	Le projet Attal conditionne l'accès au lycée général, technologique et professionnel, à l'obtention du DNB dès 2025. Au vu des taux de réussite actuels au diplôme, plus de 10 % des jeunes scolarisé-es en troisième seraient alors privé-es d'accès en Seconde. Le SNES-FSU refuse le principe de classes « prépa-lycée », qui institutionnalise la relégation de dizaines de milliers de jeunes de 15 ans sans autre perspective que la sortie du système scolaire.	LIL – Avant le paragraphe : Le SNES-FSU s'oppose au Le projet Attal (...)
055	Le DNB marque une étape dans le continuum de la formation des jeunes jusqu'à 18 ans mais ne doit en aucun cas constituer un obstacle au maintien dans le système scolaire. Le diplôme seul doit valider un niveau d'apprentissage dans toutes les disciplines. Aucune certification (maths, LV, informatique ou numérique, etc.) ne peut y trouver place.	LIL – en aucun cas constituer un obstacle au maintien dans le système scolaire à une orientation en seconde. (...)
056	La classe de Seconde, qu'elle soit professionnelle ou générale et technologique, doit se concevoir comme la plus commune possible à l'ensemble des élèves. C'est la condition nécessaire à l'existence de passerelles entre la voie professionnelle et le lycée général et technologique. Dans un premier temps, le SNES-FSU propose de penser pour la Seconde des contenus plus proches voire communs à toutes les voies du lycée. Comment envisager concrètement cette culture commune ?	LIL - modifier : La classe de seconde, qu'elle soit professionnelle ou générale et technologique, doit se concevoir comme la plus commune possible à l'ensemble des élèves. C'est la condition nécessaire à l'existence de passerelles entre la voie professionnelle et le lycée général et technologique. Dans un premier temps, le SNES-FSU propose de penser pour la Seconde des contenus plus proches voire communs à toutes les voies du lycée. Comment envisager concrètement cette culture commune ? en lycée général et technologique doit redevenir une vraie classe générale mais aussi technologique aux contenus basés sur des enseignements généraux de culture commune et des enseignements technologiques issus des séries constituant la voie technologique.
057	L'organisation de la Seconde doit à la fois s'appuyer sur les enseignements de collège et créer les conditions d'une information éclairée vers le cycle terminal de la voie générale et technologique.	LIL - modifier et supprimer : L'organisation de la Seconde doit à la fois s'appuyer sur les enseignements de collège et sur des disciplines qui n'y sont pas enseignées, notamment les SES créer les conditions d'une information éclairée vers le cycle terminal de la voie générale et technologique.
058	La continuité des enseignements technologiques, linguistiques et artistiques doit être assurée au lycée par des enseignements de tronc commun qui reprennent les enseignements obligatoires du collège tout en les complétant par un éventail d'enseignements optionnels le plus vaste possible, tous bénéficiant de	LIL -

	financements fléchés. Les mandats du congrès de Montpellier qui imposent de choisir une option technologique et une option parmi celles des enseignements artistiques, LCA ou de langues vivantes et régionales, demeurent d'actualité.	
059	Les dispositifs de remédiation ne doivent être ni dissociés du travail en cours ni externalisés. Ils doivent concerner toutes les disciplines et ne dépendre que de la conception des enseignant·es au sein de leur classe. Quelles solutions pour remédier aux difficultés scolaires dans la classe et au quotidien ?	LIL - modifier et ajouter: (...) classe. Quelles solutions pour Remédier aux difficultés scolaires dans la classe et au quotidien ? nécessite une baisse globale des effectifs, des cours en effectifs réduits sur une partie de l'horaire disciplinaire (fléchés nationalement). Les mandats du dernier congrès de Villeneuve d'Ascq sont toujours d'actualité à cet égard. L'ensemble des personnels éducatifs ont besoin de temps de concertation et d'échanges de pratiques sur leur temps de travail pour se former sur ces questions et renforcer leur expertise.
060		LIL -
061	Fiche 7 - Le supérieur pour toutes et tous	LIL -
062	Le SNES-FSU renouvelle son mandat d'abandon de Parcoursup qui ne favorise pas les poursuites d'études dans le supérieur. Cette plateforme brouille les repères entre formations sélectives ou non, publiques ou non, réduisant les possibilités d'inscription des bachelier·es dans la filière de leur choix. Les formations supérieures privées en tirent profit, ce qui déstabilise notamment le post-bac des lycées, des formations sous statut scolaire qui peuvent connaître des difficultés de recrutement. Pour le SNES-FSU, les BTS et CPGE participent pleinement de la démocratisation de l'enseignement supérieur et doivent davantage être valorisés par le ministère.	LIL -
063	La poussée de l'apprentissage sur les STS est un problème. Elle confronte les collègues à la question de la mixité des publics en accueillant au sein de la même classe des candidat·es sous statut scolaire et d'autres sous statut d'apprenti·e. L'apprentissage se développe très fortement au bénéfice des centres de formation privés hors contrat avec des subventions publiques très fortes. Pour y faire face, peut-on accepter la mise en place de public mixé ou doit-on refuser ce type d'organisation au sein des établissements publics ?	LIL - supprimer : La poussée de l'apprentissage sur les STS est un problème. Elle confronte les collègues à la question de la mixité des publics en accueillant au sein de la même classe des candidat·es sous statut scolaire et d'autres sous statut d'apprenti·e. L'apprentissage se développe très fortement au bénéfice des centres de formation privés hors contrat avec des subventions publiques très fortes. Pour y faire face, peut-on accepter la mise en place de public mixé ou doit-on refuser ce type d'organisation au sein des établissements publics ? et remplacer par : La poussée de l'apprentissage est un problème majeur. Elle est en grande partie due à un subventionnement démesuré et conjoncturel des entreprises privées destiné à créer artificiellement des emplois d'apprentis en leur sein. La logique marchande prédomine et est complètement assumée par l'exécutif. Cela fragilise considérablement les STS en FISS et confronte les établissements à la perte de demi-sections en 1re et en 2e année de STS, mais aussi à la question de la mise en place de la mixité des publics et/ou mixité des parcours. Le SNES-FSU continue à combattre le développement tous azimuts

		<p><i>de l'apprentissage qu'il relève des lycées publics ou des officines privées, qui se développent à toute vitesse sans contrôle, et au contenu de formation souvent alarmant. Il demande à ce que la réforme du système de l'apprentissage et de la formation professionnelle (Loi Pénicaud) soit abrogée et que l'ensemble des formations professionnelles soient développées sous le contrôle de l'Etat et du service public. Au-delà de cet enjeu évident, il est maintenant prouvé que ces politiques contribuent à précariser et à sortir plus rapidement du système éducatif les élèves et étudiants les plus fragiles socio-économiquement. Le SNES-FSU doit continuer de combattre l'introduction de l'apprentissage dans les lycées publics en expliquant les travers discriminatoires et son caractère aléatoire et dépendant de la conjoncture économique. Au-delà du BTS et dans la formation pour adulte, l'apprentissage doit se faire sous statut public et sous contrôle d'un organisme d'État. Les mandats du congrès de Montpellier de 2022 restent valables (fiche 4).</i></p>
064	Quelle peut être la stratégie à adopter pour lutter efficacement contre un mode de formation qui pénalise fortement les jeunes des classes populaires ?	<p>LIL - modifier et ajouter : Quelle peut être la La stratégie à adopter pour lutter efficacement contre un mode de formation qui pénalise fortement les jeunes des classes populaires ? doit être basée sur des statistiques, des études d'experts et une dénonciation sans relâche du travail des mineurs ou jeunes adultes de BTS exploités. <i>Démocratiser la réussite en BTS passe par l'augmentation des bourses et l'extension de leur accès sous forme d'une allocation ou d'un revenu étudiant pour tous.</i></p>
065	Comment reprendre la main sur l'apprentissage et favoriser les formations sous statut scolaire ?	<p>LIL - modifier : Comment Reprendre la main sur l'apprentissage au delà du BTS et dans la formation continue pour adultes, et favoriser les formations sous statut scolaire <i>en BTS</i> ? est plus que jamais une priorité face à l'offensive des CFA privés, du MEDEF et de ses complices politiques dans ce domaine (présidents de région par exemple). L'apprentissage doit rester contrôlé et circonscrit à certains secteurs et certains métiers particuliers et sur des niveaux où il y est plus adapté et pertinent (après le BTS). L'entreprise ne peut en aucun cas être considérée comme un lieu de formation se substituant à l'école.</p>
066		<p>LIL - Ajouter un paragraphe : L'intégration des étudiants détenteurs d'un diplôme de BTS doit se faire automatiquement et directement en L3 en BUT au lieu de L2 sur simple inscription de l'étudiant, si son parcours est cohérent.</p>
067	Pour les CPGE, la mobilisation des collègues dans laquelle le SNES-FSU a joué un rôle prépondérant, a permis le retrait du projet de réforme des prépas économiques. La baisse globale des effectifs de prépa due à la réforme du lycée est	<p>LIL - Il faut Doit-on aller vers une demande de reconnaissance de L3 avec les Grandes Écoles ou garder la ligne du continuum 2+3 pour l'obtention du grade</p>

	enrayée. Cependant, les prépas de proximité ont été durablement fragilisées : il faut cesser les fermetures de classes, notamment au prétexte d'expérimentations avec des universités pour décrocher une L3. Doit-on aller vers une demande de reconnaissance de L3 avec les Grandes Écoles ou garder la ligne du continuum 2+3 pour l'obtention du grade master ?	master ?
068		LIL -
069	Les Greta participent à la mission de service public de l'éducation et la formation tout au long de la vie (ETLV). Comment permettre aux GRETA d'assurer cette mission de service public ?	LIL - modifier et ajouter : Les Greta participent à la mission de service public de l'éducation et la formation tout au long de la vie (ETLV). Comment Il faut permettre aux GRETA d'assurer cette mission de service public ? par des financements publics suffisants, des personnels sous statut pérenne, et des rémunérations correctes des formateurs.
070		LIL -
071	Fiche 8 - Un numérique maîtrisé	LIL -
072	Le ministère et les collectivités s'obstinent à percevoir le « numérique » comme une ressource où puiser des solutions sans évaluer les résultats ou les conséquences à court et long terme. L'obsolescence des supports pour le fonctionnement de logiciels en constante évolution induit des pratiques difficilement tenables : renouvellement permanent du matériel, utilisation de matériels personnels. Comment ne pas aggraver le bilan environnemental lié à la durée de vie du matériel informatique ?	LIL - supprimer et ajouter : (...) personnels. Comment ne pas aggraver le bilan environnemental lié à la durée de vie du matériel informatique ? Un usage raisonné et raisonnable des outils informatiques et du numérique doit s'accompagner d'une éducation à l'impact écologique de ces outils et de sa maîtrise, aussi bien pour les enseignants que pour les élèves, dans le cadre de la formation pour les uns, et en intégrant cette dimension dans les programmes disciplinaires nationaux pour les seconds.
073	Pour le SNES-FSU, tout élément (matériel physique, portail, logiciel...) qui a vocation à être utilisé par les professionnel·les doit faire l'objet de consultations et d'échanges avant la mise en place, et en cours d'usage. Les personnels ne sont pas des usagers au même titre que les élèves ou parents. L'expertise du terrain, de l'utilité et de la faisabilité en situation de travail ne relève que des professionnel·les. Que devrait être une véritable concertation ?	LIL - supprimer et ajouter : (...) professionnel·les. Que devrait être une véritable concertation ? Une concertation sur le territoire ou l'établissement concerné par le déploiement d'un outil numérique doit systématiquement avoir lieu avec les enseignants, les personnels de support régulièrement formés et pouvant se consacrer à temps plein à cette fonction (maintenance, installation, conception) et les F3SCT ou CHS en fonction du niveau de déploiement. Le numérique est avant tout un outil au service de l'enseignant concepteur de son enseignement. Il ne doit en aucun être le vecteur permettant de renforcer la marchandisation de l'éducation, l'entrisme d'entreprises privées dans des missions de service public.

074	<p>Les élèves et les personnels ne sont pas des objets d'expérimentations. Nos mandats sur la liberté pédagogique, les formations en ligne, l'enseignement hybride et à distance et la marchandisation de l'éducation restent valides. Le SNES-FSU sera particulièrement vigilant sur le respect de ces principes avec les usages de l'IA qui seraient envisagés. Quels sont les impacts des intelligences artificielles (IA) sur le travail des élèves et quelles réponses y apporter ?</p>	<p>LIL –</p> <p>modifier et ajouter : Le SNES-FSU sera particulièrement vigilant sur le respect de ces principes avec les usages de l'IA qui seraient envisagés. Quels sont les impacts des intelligences artificielles (IA) sur le travail des élèves et quelles réponses y apporter ? Des recherches sur les impacts potentiels de l'IA sur le travail des élèves et des enseignants doivent impérativement être conduites et financées à la hauteur de l'enjeu, en dehors de toute influence d'acteurs privés de ce domaine. Le Snes-FSU dénonce l'affichage institutionnel sur l'IA, destiné à disqualifier le cours dans sa modalité "classique", un.e prof face à ses élèves. Dans la communication du ministre, les IA sont présentées comme une forme d'aide qui, en automatisant une partie des tâches liées à l'enseignement, permettraient aux enseignants de gagner du temps auprès des élèves. Elles sont également présentées comme la solution pour adapter les apprentissages au niveau de chaque élève.</p> <p>Dans le contexte actuel de dégradation des conditions de travail, d'augmentation du nombre d'élèves par classe, la priorité éducative du moment ce n'est pas l'IA mais le recrutement d'enseignant.es. Le Snes-FSU s'oppose à tout déssaisissement et au morcellement de l'acte pédagogique.</p>
075	<p>Comment les IA risquent-elles de dénaturer les métiers et comment s'en prémunir ?</p>	<p>LIL –</p> <p>Comment les IA risquent-elles de dénaturer les métiers et comment s'en prémunir ?</p>
076	<p>Dans la perspective d'une véritable politique de prévention, quelles formes pourrait prendre une « pause numérique » afin de ne pas encourager les élèves ni les personnels à utiliser sans arrêt les objets et solutions numériques ?</p>	<p>LIL –</p> <p>modifier : Dans la perspective d'une véritable politique de prévention, quelles formes pourrait prendre une « pause numérique » afin de ne pas encourager les élèves ni les personnels à utiliser sans arrêt les objets et solutions numériques ? il est urgent de consacrer des moyens à la formation des élèves plutôt qu'à leur exposition aux écrans au travers de dispositifs aussi nombreux qu'inefficaces pédagogiquement : tests numériques, Pix, IA MIA, « séquences numériques » dans le cadre du RCD...</p> <p>Des recherches sur le temps d'exposition au numérique scolaire maximal sans préjudice sur la santé en fonction de l'âge doivent impérativement être conduites et financées à la hauteur de l'enjeu pour pouvoir guider les personnels dans leur usage professionnel quotidien.</p> <p>Pour le Snes-FSU, le droit à la déconnexion ne doit pas se limiter aux</p>

		<i>personnels mais à l'ensemble des personnels et usagers du service public d'éducation, élèves et parents d'élèves compris, dans le but d'installer dans les pratiques un usage modéré et raisonnable des outils numériques.</i>
077	L'EMI ne peut se résumer à une éducation aux dangers des usages numériques ni à un enseignement du numérique réduit à de « bonnes pratiques ». La technologie ne peut pas non plus être réduite au numérique. Quel bilan faire des contenus, des programmes, des pratiques et de l'évaluation en SNT ?	LIL – <i>modifier : L'EMI ne peut se résumer à une éducation aux dangers des usages numériques ni à un enseignement du numérique réduit à de « bonnes pratiques » La mise en œuvre de l'EMI, du fait de sa transversalité, est aléatoire en fonction des établissements. Aucun horaire n'étant dédié, tout enseignant-pouvant y contribuer sans qu'aucun n'y soit tenu, l'EMI se résume trop souvent à une éducation aux « bonnes pratiques » ou à une sensibilisation aux dangers des usages numériques. Dans tous les cas, elle ne répond pas à l'ambition de transmettre à tou.te.s les élèves une culture de l'information et des médias. La technologie ne peut pas non plus être réduite au numérique. Quel bilan faire des contenus, des programmes, des pratiques et de l'évaluation en SNT ? Un bilan des contenus, des programmes, des pratiques, et de l'évaluation en SNT, basé sur une concertation des enseignants concernés, doit aussi être réalisé par l'institution à échelle nationale.</i>
078	Quel bilan peut-on faire de la mise en place de la plateforme PIX quant aux apprentissages ?	LIL – Quel bilan peut-on faire de la mise en place de la plateforme PIX quant aux apprentissages ? Afin que les élèves puissent maîtriser l'utilisation technique et éthique de l'outil numérique et informatique sans les renvoyer à une auto-formation scandaleuse type "PIX" qui engendre de graves inégalités sociales, il est nécessaire de replacer cet apprentissage au sein des disciplines, comme c'était le cas autrefois en technologie. Cet apprentissage est également au cœur de la mission pédagogique du professeur documentaliste.
079	Le SNES-FSU rappelle qu'il demande l'abandon de la certification PIX, d'autant qu'il s'agit aussi d'évaluer ce que les élèves ont appris en dehors du cadre scolaire, ce qui renforce les inégalités.	LIL - <i>modifier :</i> Le SNES-FSU rappelle qu'il demande l'abandon de la certification PIX, un énième dispositif sans moyens (sans horaire dédié, sans formation) et chronophage, qui contribue à accroître les inégalités entre les élèves, entre ceux qui ont le matériel et le soutien à la maison et ceux qui rencontrent déjà de multiples difficultés. Cette certification est d'autant plus inacceptable qu'il s'agit aussi d'évaluer ce que les élèves ont appris en dehors du cadre scolaire,

		ce qui renforce les inégalités.
080		LIL -
081	Fiche 9 - École inclusive	LIL -
082	<p>Tout-e jeune doit pouvoir être scolarisé-e et la scolarité en milieu ordinaire doit être recherchée. Dans le contexte actuel, l'école inclusive est soumise à une logique comptable bien plus qu'humaine et éducative. Les injonctions paradoxales de l'État, l'insuffisance de moyens provoquent de la souffrance au travail, de la souffrance pour une partie des élèves. Les structures et dispositifs adaptés doivent rester une alternative pour certain-es élèves.</p>	<p>LIL -</p> <p>(...) de la souffrance pour une partie des élèves. Les structures et dispositifs adaptés doivent rester une alternative pour certain-es élèves.</p> <p>Ajouter après le § :</p> <p><i>Ainsi, les collègues vivent des situations d'enseignement de plus en plus complexes, pris entre la volonté de bien faire leur métier et l'impossibilité de réaliser dans le contexte actuel, ce qui induit mal être et risques psychosociaux. Les injonctions à faire toujours plus avec moins, notamment depuis la mise en place des PIAL, sont de la maltraitance institutionnelle.</i></p> <p><i>Pour une école réellement inclusive qui préserve la santé des personnels, le Snés-FSU rappelle qu'il revendique :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>le respect de la loi qui comptabilise les élèves d'ULIS dans les classes ordinaires ;</i> - <i>des allègements d'effectifs dès lors qu'il y a inclusion dans une classe ;</i> - <i>la création des structures et dispositifs dans tous les types d'établissement (SEGPA, ULIS, UPE2A) ;</i> - <i>la formation et le recrutement d'AESH titulaires de la Fonction publique ;</i> - <i>la suppression des PIAL et du principe de mutualisation</i> - <i>la prise en compte de la parole des personnels dans le cadre des réunions ESS et des conseils de classe en dehors de toute culpabilisation ;</i> - <i>le respect des structures existantes (SEGPA), de la professionnalité et du statut qu'il s'agisse des PLC dans les classes ordinaires et des personnels qui relèvent uniquement de la structure SEGPA (PE, PLP).</i>
083	<p>L'État doit se donner les moyens humains et financiers de l'accessibilité universelle qu'il promeut, en améliorant le bâti, en augmentant les places dans les structures spécialisées (IME, ITEP...), en réduisant les effectifs par classe, en créant des postes au sein d'équipes pluri-professionnelles, en améliorant le maillage territorial des dispositifs ULIS et classes UPE2A. Le SNES-FSU revendique la suppression des PIAL et la création d'un corps de la Fonction publique de catégorie B pour les AESH.</p>	LIL -

084	Les élèves allophones doivent avoir la possibilité de poursuivre leur scolarité au-delà de la première année en UPE2A.	LIL -
085	Le MEN doit développer un matériel pédagogique adapté et des formations pour tous les personnels parce qu'ils et elles sont tous concerné-es par les élèves à besoins éducatifs particuliers. Pour le SNES-FSU, c'est dès la conception des programmes que doit être pensé leur caractère inclusif dont découleront des diplômes eux aussi accessibles.	LIL -
086	Le SNES-FSU s'oppose aux PAS (pôles d'appui à la scolarité) et aux ARE (assistant-es à la réussite éducative) qui ne feraient qu'aggraver la dilution et la réduction des moyens. Le MEN doit cesser d'imposer des projets pour l'École sans concertation ni bilan, comme à la Conférence nationale du handicap d'avril 2023. Le SNES-FSU revendique le droit pour les organisations syndicales à participer au comité national du suivi de l'école inclusive (CNSEI) et, par principe, à tout projet touchant les élèves et les conditions de travail.	LIL -
087		LIL -
088	Fiche 10 - Climat scolaire	LIL -
089	Sous prétexte d'améliorer le bien-être des élèves et des personnels, les compétences dites psychosociales font leur chemin à l'école. Pour le ministère, la notion de climat scolaire est une porte d'entrée pour imposer une approche visant à un cadrage scolaire de « l'amélioration de soi » dans un but d'adaptabilité à la société et à l'économie. Comment lutter contre cette stratégie managériale qui entend normer les comportements, les personnalités et les métiers ?	<p>LIL –</p> <p>Supprimer et ajouter :</p> <p>Comment lutter contre cette stratégie managériale qui entend normer les comportements, les personnalités et les métiers ?</p> <p><i>A l'inverse, le SNES FSU porte une vision ambitieuse du climat scolaire: Il ne s'agit pas de normer les comportements et les parcours scolaires, mais bien d'offrir à chacun le cadre scolaire permettant de construire son autonomie intellectuelle, sociale, personnelle pour être pleinement acteur d'une société démocratique.</i></p> <p><i>Cette vision ambitieuse nécessite des moyens notamment des équipes pluridisciplinaires complètes, pour lesquelles les qualifications et les métiers sont respectés, ce que revendique toujours le SNES FSU.</i></p> <p><i>Le SNES FSU continuera de dénoncer l'approche managériale qui est faite du climat scolaire par nos gouvernants : il ne peut se satisfaire de la communication et des réponses à moindre coûts qui se font de fait au</i></p>

		<i>détriment des personnels et donc des élèves.</i>
090	<p>La santé mentale des jeunes est devenue récemment une préoccupation du ministère alors que ses politiques contribuent à sa dégradation. Les mesures envisagées ciblent notamment CPE et personnels de la vie scolaire pour des formations de secouristes en santé mentale. Face à l'enjeu de la santé mentale des jeunes, quelles formations, quelles prérogatives et actions, quels partenaires, vers quelles structures orienter, comment combattre les dérives observées et questionner le respect des règles en terme d'éthique et de laïcité ?</p>	<p>LIL –</p> <p>Supprimer et ajouter :</p> <p>Face à l'enjeu de la santé mentale des jeunes, quelles formations, quelles prérogatives et actions, quels partenaires, vers quelles structures orienter, comment combattre les dérives observées et questionner le respect des règles en terme d'éthique et de laïcité ?</p> <p><i>Encore une fois, la volonté du ministère est d'assurer une communication immédiate et médiatique, sans assurer concrètement les moyens nécessaires pour répondre aux enjeux de santé mentale : absence de créations supplémentaires de postes d'infirmiers, de psychologues de l'Éducation nationale ou de CPE au niveau des EPLE, les formations proposées aux personnels sont minimalistes voir même inexistantes dans l'académie de Lille. Par ailleurs, s'il ressort que les personnels peuvent, dans le strict respect de leurs missions et sans alourdir davantage leur charge de travail, repérer et détecter les situations d'élèves présentant des troubles psychiques et/ou psychologiques, leur prise en charge ne relève nullement du ressort de l'école.</i></p> <p><i>Cette prise en charge nécessite également de lourds investissements de la part de l'État et des collectivités territoriales en faveur des CMP et des structures dédiées. Dans ces secteurs également, nous constatons un lourd désengagement de l'État dans un contexte d'austérité structurelle et de démantèlement des services publics : certaines structures se voient contraintes de fermer pour être fusionnées avec d'autres centres plus éloignés géographiquement, allongeant ainsi les délais de prise en charge des jeunes.</i></p>
091	<p>La prévention du harcèlement en milieu scolaire souffre d'un manque de personnels. Et les agent-es se trouvent souvent démunis-es face à ce phénomène complexe et insidieux. Pour le SNES-FSU, construire des réponses éducatives et pédagogiques pour lutter contre le harcèlement requiert une action réfléchie, concertée et financée sur le temps long. Quels mandats pour une lutte efficace contre le harcèlement en milieu scolaire (collectifs de travail, formation, temps de concertation...) ?</p>	<p>LIL -</p> <p>Modifier :</p> <p>La prévention du harcèlement en milieu scolaire souffre d'un manque de personnels et de formation. Et les agent-es se trouvent souvent démunis-es face à ce phénomène complexe et insidieux. Pour le SNES-FSU, construire des réponses éducatives et pédagogiques pour lutter contre le harcèlement</p>

		<p>requiert une action collective réfléchie, concertée en équipes pluriprofessionnelles complètes et financées sur le temps long à l'inverse de ce qui est proposé dans le cadre du dispositif Phare, où l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du protocole relève d'un groupe restreint de personnels, malgré le métier, les qualifications et les compétences d'autres personnels qui ne sont pas intégrés dans les équipes « Phare ». Quels mandats pour une lutte efficace contre le harcèlement en milieu scolaire (collectifs de travail, formation, temps de concertation...)?</p>
092	<p>Programme « PHARE », numéro vert, référent-e harcèlement... quel bilan en faire ?</p>	<p>LIL -</p> <p>Supprimer et ajouter :</p> <p>Programme « PHARE », numéro vert, référent-e harcèlement... quel bilan en faire ?</p> <p><i>Si le programme PHARE a le mérite d'exister, il ne représente qu'un nouveau dispositif succédant aux précédents sans qu'aucun bilan n'ait pu être dressé et publié. Là encore, il ne s'agit – pour ce gouvernement- que de ne répondre à une commande médiatique tout en assurant une communication immédiate face à la médiatisation importante de certains faits de harcèlement. Cette communication se fait malheureusement au détriment des personnels, qui peinent à trouver du soutien auprès de leur hiérarchie, et pour lesquels les conditions de travail se sont lourdement dégradées tant les attentes des usagers et de l'institution sont devenues fortes.</i></p> <p><i>Pressés, pressurisés, les personnels -et en première ligne de mire les CPE - ne sont plus en capacité d'exercer sereinement leurs missions dès lors qu'une situation de harcèlement en milieu scolaire est détectée.</i></p> <p><i>Bien plus que des gadgets, des questionnaires à réaliser au pied levé ou encore de grandes phrases dans les médias, la lutte contre le harcèlement nécessite le déploiement urgent de moyens (formation, humains,...) mais surtout que l'ensemble des personnels soit soutenu dans son action. On ne lutte pas contre le harcèlement contre ses personnels, mais avec eux !</i></p> <p><i>Par ailleurs, le Ministère doit automatiquement accorder la protection</i></p>

		<p><i>fonctionnelle aux personnels mis en cause par des usagers ou des collectifs suite à des situations de harcèlement.</i></p> <p><i>Le SNES FSU exigera un bilan quantitatif et qualitatif du déploiement du dispositif Phare.</i></p>
093	Quelles réponses pour contrecarrer le nouveau management public qui entend faire des équipes pluriprofessionnelles, toujours plus réduites, un outil de gestion de la pénurie des personnels mettant à mal missions et métiers ?	LIL -
094	Le climat scolaire englobe aussi des facteurs liés aux conditions matérielles de construction et d'aménagement des établissements. Quelles revendications peut-on porter sur le bâti scolaire en lien avec l'accessibilité, la qualité des apprentissages, de l'éducatif, des relations entre les personnes ?	<p>LIL -</p> <p>Quelles revendications peut-on porter sur le bâti scolaire en lien avec l'accessibilité, la qualité des apprentissages, de l'éducatif, des relations entre les personnes ?</p> <p>après établissements ajouter :</p> <p><i>Le bâti scolaire est parfois dégradé et vétuste ; le plus souvent n'est pas conforme aux engagements du pays en termes de transition énergétique. Il a révélé lors des dernières vagues de chaleur son inadaptation au réchauffement climatique. Les alertes sur la qualité de l'air, ont reçu un écho public au moment du COVID mais elles ne sont plus entendues et on ne parle plus des questions de ventilation des salles de classe. Le SNES FSU exige un travail d'enquêtes sanitaires sur ces questions et la mise en chantier d'un plan ambitieux de rénovation du bâti scolaire auquel les représentant.e.s des personnels, à tous les échelons, doivent être associé.e.s. Il dénonce, dans l'Académie de Lille, la position du Conseil Régional, qui ignore les alertes du syndicat majoritaire sur tous ces aspects .</i></p>
095	La notion de climat scolaire ne doit en rien être confondue avec une nécessaire sécurisation des établissements, des personnels et des élèves.	LIL -
096		LIL -
097	Fiche 11 - L'engagement n'est pas une obligation	LIL - Fiche 11 - L'engagement n'est pas une obligation <i>L'engagement ne saurait être ni une obligation ni un embrigadement</i>
098	Depuis 2017, E. Macron tente de créer les conditions d'une généralisation du Service national universel (SNU), au nom de l'engagement. L'EMC est aussi invoqué comme supposé remède à tous les maux de la société. Avec les labels « classe et lycée engagés », le ministère institue un SNU sur le temps scolaire tout en prétendant à un continuum entre contenus du séjour de cohésion et de l'EMC. Il fait du SNU une possibilité de déroger à la séquence d'observation en milieu professionnel obligatoire en fin de Seconde.	<p>LIL -</p> <p>Ajouter <u>après</u> le § :</p> <p><i>Alors que sa politique sociale est rejetée par une majorité du pays, E. Macron tente en réalité de trouver des appuis dans l'électorat de la droite voire de l'extrême-droite avec des prises de position sur la jeunesse inspirées par des préjugés réactionnaires et une vision passéiste de l'école. La jeunesse est ainsi</i></p>

		<p><i>accusée d'être « oisive » et en manque de repères et E. Macron adopte à son égard des postures d'autorité, l'école devenant le lieu d'un redressement moral. Ainsi en va-t-il de l'uniforme qu'il faudrait expérimenter puis imposer aux élèves ou de La Marseillaise. Mais c'est bien le Service National Universel (SNU) qui est l'obsession d'E. Macron, celui-ci voulant certainement en faire un marqueur pour l'histoire de son action présidentielle et un outil dangereux dans le cadre du « réarmement » du pays et de la mise en place d'une « économie de guerre ». Le SNES-FSU s'oppose fermement à ce discours militariste. Ces dispositifs coûteront cher s'ils sont mis en œuvre, 2 000 € par élève pour un séjour SNU et ils contribueront à faire perdre inutilement des heures de cours. Le SNU peut rencontrer au sein de la jeunesse le désir sincère d'être utile ou de servir mais il ne restera qu'un simulacre : simulacre de rites républicains, simulacre d'engagement pour la collectivité, simulacre d'expérience de mixité sociale, simulacre de reconquête d'une autorité soi-disant perdue.</i></p>
099	<p>Il ne s'agit plus d'émanciper par les savoirs mais de domestiquer la jeunesse par le management entrepreneurial et la discipline militaire. La « jeunesse engagée » doit apprendre à obéir aux règles, en acquérant les « soft skills » valorisables sur le marché de l'emploi, sans remettre en cause les structures de domination d'une société de plus en plus injuste.</p>	<p>LIL -</p> <p>Ajouter <u>avant</u> le §:</p> <p><i>Pour autant, ces simulacres diffusent des conceptions dangereuses pour la jeunesse et l'école. Le SNU est une manière de disqualifier l'école et ce qu'on y fait. La rhétorique de l'engagement véhicule une conception de l'apprentissage de la citoyenneté où il ne s'agit plus d'émanciper par les savoirs mais de domestiquer la jeunesse par le management entrepreneurial et la discipline militaire: ,confortant des idées réactionnaires et pseudo-républicaines. La « jeunesse engagée » doit apprendre à obéir aux règles, en acquérant les « soft skills » valorisables sur le marché de l'emploi, sans remettre en cause les structures de domination d'une société de plus en plus injuste profondément inégalitaire.</i></p> <p><i>Ajouter après le §</i></p> <p><i>Ce type d'incitation insidieuse passe aussi par la valorisation du SNU sur la fiche Avenir de ParcoursSup et la promotion de soft skills valorisables sur le marché de l'emploi. Le SNES-FSU continuera d'alerter la profession pour</i></p>

		<p><i>dénoncer l'orchestration de ce genre de pressions incompatibles avec l'éthique de nos missions. Des expérimentations intempestives du SNU (encadrement, hébergement) se sont déjà révélées dangereuses, leur généralisation devra faire l'objet d'une surveillance accrue pour en dénoncer publiquement les dérives. Le SNES-FSU revendique la disparition du SNU et de tous les dispositifs expérimentaux qui tendent à l'imposer sur le temps scolaire et il prendra attache avec les organisations de jeunesse pour mener une campagne d'information et d'alerte sur le piège qu'il représente pour la jeunesse. De la même manière, il s'oppose à l'adoption de l'uniforme et il explorera les dispositions légales et réglementaires qui pourront lui faire barrage.</i></p>
100	<p>Dans ce schéma, les personnels du service public d'éducation, qui s'attachent à former des citoyen·nes libres et éclairé·es, sont méprisé·es. On les considère comme incapables de bien éduquer à la citoyenneté, tandis que d'autres acteurs sont encouragés. Ainsi, de nombreuses associations, créées sous l'égide d'entreprises, participent à la prise en charge des élèves, sous couvert de l'information à l'orientation, de l'amélioration du climat scolaire, ou du bien-être et de la confiance en soi. Le SNES-FSU demande qu'il soit mis un terme à ce type de partenariats.</p>	<p>LIL -</p> <p>ajouter avant le § :</p> <p><i>L'EMC requalifiée en « instruction civique » par le président, fait aussi l'objet de la rhétorique du réarmement moral de la jeunesse et elle est aussi invoquée comme supposé remède à tous les maux de la société. Les textes officiels prétendent d'ailleurs instituer un continuum entre les contenus du séjour de cohésion du SNU et l'EMC. Il s'agit d'une dénaturation de plus en plus accusée de cet enseignement.</i></p> <p>Dans ce schéma, les personnels du service public d'éducation (...)</p>
101	<p>Il refuse le principe d'une éducation qui fait de la mise au pas de la jeunesse son unique objectif, que ce soit par des pseudo-stages en entreprise ou des simulacres de service national. Il revendique la disparition du SNU et de tous les dispositifs expérimentaux qui tendent à l'imposer sur le temps scolaire. L'EMC doit rester un enseignement cohérent construit sur des programmes permettant de former des citoyen·nes critiques, et non une variable d'ajustement permettant d'introduire toutes sortes de dispositifs dans les emplois du temps des élèves. Le SNES-FSU refuse l'imposition de séances clés en main et d'intervenant·es extérieur·es non sollicité·es par les enseignant·es dans le cadre de leurs progressions en EMC.</p>	<p>LIL –</p> <p>Insérer après « du temps des élèves.»</p> <p><i>L'ambition d'une école publique favorisant la mise à distance critique sur des bases rationnelles, doit être portée par tous les personnels dans tous les enseignements.</i></p> <p><i>Le SNES-FSU refuse que l'EMC soit abordé via des Pactes par n'importe quel.le collègue volontaire hors cadre des enseignements et des grilles horaires auxquelles les élèves ont droit. Ces dérives s'apparentent à une énième « éducation à » sans lien avec les programmes et leur mise en œuvre organisée par les enseignants en charge de ces disciplines.</i></p>

		Le SNES-FSU refuse l'imposition de séances clés en main et d'intervenantes extérieures non sollicitées par les enseignant-es dans le cadre de leurs progressions en EMC.
102		LIL -

Vote du Texte

Pour : 81 – Contre : 0 – Abstention : 4 – NPPV : 3